

Appel à projet 2017
du Conseil départemental de la Charente

Habitat groupé des séniors

Monsieur Pierre-Yves Briand
Vice-président du Conseil départemental

Président de la
« Commission des solidarités urbaines et habitats »

1. La politique du Logement du Département

Bien que ce soit une compétence facultative , le Département intervient toujours fortement pour :

La production de **logements** sociaux et surtout **très sociaux** avec une attention toute particulière pour :

- a. Les **acquisitions – améliorations** plutôt que le neuf
 - b. Les **centres villes et centres bourgs** plutôt que les périphéries
 - c. Les **logements adaptés au vieillissement** de la population
-

2. Les actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées

Depuis de nombreuses années des aides sont apportées aux travaux de maintien à domicile dans les logements

- a. **3 000 €** pour les aspects **techniques** (douches, barres, équipements divers)
- b. **1 500 €** pour les aspects **technologiques** (volets à fermeture automatique, aspects domotique...)

150 à 200 propriétaires occupants très modestes aidés chaque année

3. Un constat : une étape manquante entre le maintien à domicile et l'établissement

Un projet transversal aux politiques du logements et des personnes âgées **pour favoriser les solutions alternatives dans le parcours résidentiel des seniors**

*En concordance avec les orientations du *Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2015* et *Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisés de la Charente 2014 – 2018*.*

décliné dans l'appel à projet 2017 suivant :



4. Objectif de l'Appel à projet:

5. Produire un habitat attractif, alternatif au domicile individuel et à l'accueil en hébergement collectif

6.

qui doit permettre :

- d'occuper un **logement adapté en confort, espace et équipements** ;
 - de favoriser **l'autonomie de vie** et anticiper son évolution ;
 - de favoriser les échanges, le lien social pour **rompre l'isolement** ;
 - de favoriser la **proximité des services, transports, commerces** ;
 - de réinvestir les **centre-bourgs**.
-

5. les principes de l'appel à projet 2017

45 logements locatifs sociaux et très sociaux en Charente en centres bourgs ou centres villes

- Public : à compter de **65 ans**
- **Petits collectifs** ou logements individuels rassemblés
- Proches des **services** (de santé, administratifs, loisirs, culture ...)
- Proches des **commerces** (et des **transports** en zones urbaines)
- Avec une **conception** et des **équipements adaptés** au maintien de l'autonomie

Si possible

- un **espace commun** à l'intérieur et/ou à l'extérieur des logements
 - des **coopérations avec les services** destinés aux **personnes âgées**
-

6. Les moyens

Opérateurs éligibles :

- bailleurs HLM publics et privés ;
- collectivités territoriales de la Charente ;
- associations habilitées à réaliser des logements sociaux et très sociaux ;
- bailleurs particuliers privés prévus au règlement départemental des aides au logement.

Programmes éligibles :

Construction, acquisition-amélioration, réhabilitation

Montant de l'aide :

5 000 € par logement, cumulables avec les aides départementales pour la production de logements sociaux.

Rappel du montant des aides au logement social :

de 3 000 € à 10 000 € selon le type de programme et la localisation.

7. Les résultats en 2017 et les perspectives

5 candidats ont déposé 15 programmes pour 140 logements ;

- 7 programmes pour 44 logements ont été retenus ;
 - ✓ 2 sont dans les centre-bourgs principaux de cantons;
 - ✓ 5 sont des les communes limitrophes d'Angoulême.

- **Dont le programme de Sireuil**

De 2018 à 2020 :

105 logements feront l'objet d'appels à projets par le Département de la Charente.
